



Madame, Monsieur,

La mise en application des mesures contenues dans les Lois de Finances pour 2009 a conduit à la suppression de la demi-part pour le calcul de l'impôt sur le revenu pour les personnes vivant seules si elles n'ont pas élevé seules un enfant pendant au moins cinq ans jusqu'à sa majorité. Les personnes qui bénéficiaient de cette demi-part pour l'imposition des revenus de l'année 2008 l'ont conservé avec une limitation du gain d'impôt à 855 € en 2010, 680 € en 2011, 400 € en 2012, 120 € en 2013 et elles perdront cette demi-part pour l'imposition des revenus de 2013 si elles ne remplissent pas les nouvelles conditions fixées par la Loi de Finances pour 2009.

La Loi de Finances pour 2012 a instauré le gel du barème de l'impôt sur le revenu pour l'imposition des revenus 2011 et 2012, ce qui conduit mécaniquement des contribuables non imposables jusque-là à devenir imposables et parmi eux de nombreux retraité-e-s. Ce changement induisant de plus des pertes d'exonération ou d'abattement en matière de fiscalité locale, une augmentation des cotisations et une réduction des prestations sociales.

Malheureusement la nouvelle majorité parlementaire qui avait, étant dans l'opposition, condamné cette suppression de la demi-part et le gel du barème de l'Impôt sur le Revenu n'a pas annulé ces mesures.

Cette situation vous conduit à venir au centre des Finances Publique afin de demander un étalement des paiements de vos impôts, une remise gracieuse du fait de vos difficultés à boucler votre budget.

Un rapport de la Cour des Comptes suggère au gouvernement de prélever 5 milliards sur le dos des retraités avec la suppression de l'abattement des 10 %, l'alignement du taux de CSG sur celui des actifs entre autres propositions. Il vient d'être décidé la mise en place d'un prélèvement de solidarité autonomie de 0,3 %.

L'accueil est rendu difficile dans les services des Finances Publiques du fait des suppressions d'emplois intervenues sous le gouvernement Sarkozy Fillon. Malheureusement là encore le nouveau gouvernement n'inverse pas la tendance et poursuit la politique mise en œuvre avec la Révision Générale des Politiques Publiques, même si c'est sous un autre nom.

Au niveau des services du Morbihan c'est 182 emplois qui ont été supprimés depuis 2005, c'est pourquoi vous êtes accueillis dans de mauvaises conditions, les agents qui vous reçoivent sont également victimes de cette situation.

Nous vous proposons de signer la pétition et d'utiliser les modèles pour des recours gracieux concernant vos impôts.